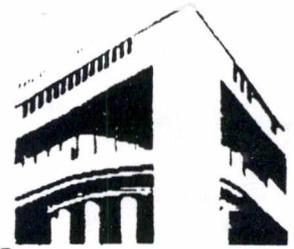


Les Grands Dossiers A Washington

Bulletin sur les questions commerciales et
économiques produit par l'Ambassade du Canada

Volume 2, No.4

Mai 1991



LES NÉGOCIATIONS

● Les négociations sur l'extention des services aériens bilatéraux ont bien débuté à Ottawa les 11 et 12 avril. Les négociateurs canadiens et américains se sont entendus sur les grands objectifs et les questions clés dont il faut discuter. Il est prioritaire pour le Canada d'obtenir un accès pratique aux aéroports des États-Unis, y compris des créneaux, des portes d'embarquement ainsi que les services auxiliaires. La prochaine ronde de négociations aura lieu du 5 au 7 juin à Washington.

● Le Congrès décidera d'ici au 1er juin s'il prorogera la procédure accélérée de mise en oeuvre qui permettra au Président de négocier un Accord de libre-échange nord-américain et de compléter les négociations de l'Uruguay Round du GATT. Plusieurs membres du Congrès ont exprimé de sérieuses craintes quant aux questions d'environnement, de main-d'oeuvre et d'adaptation que soulèveraient des négociations avec le Mexique. La réponse de l'Administration à ces questions, qui doit être dévoilée d'ici le 1er mai, sera déterminante pour le résultat des débats entourant la prorogation de la procédure accélérée.

● Le 25 avril, lors de son passage à Montréal, le nouveau ministre du Commerce extérieur du Canada, l'honorable Michael Wilson, a souligné les avantages que représente pour le Canada un Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il a fait savoir, d'une façon non équivoque, que le Canada n'accorderait pas aux États-Unis des concessions que ce pays n'a pas réussi à obtenir dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. C'est le cas, notamment des politiques culturelles du Canada qui ne sont pas négociables. Bien qu'il soit possible d'améliorer l'ALE, le Canada n'est pas disposé à perdre des avantages en contrepartie d'un accord nord-américain.

SOUS LE RÉGIME DE L'ALE

● Le Comité pour contestation extraordinaire a été formé pour revoir la décision du groupe spécial binational de l'ALE (qui renversait la constatation de préjudice faite par la Commission du commerce international des États-Unis) sur la question de la viande de porc (préjudice). Deux des trois membres du Comité sont canadiens : Monsieur le juge Willard Z. Estey, ancien juge en chef de l'Ontario et autrefois juge de la Cour suprême du Canada et Monsieur le juge Gregory T. Evans, ancien juge en chef de l'Ontario. Le Comité sera présidé par Monsieur le juge Arlin M. Adams, ancien juge de la Cour d'appel des États-Unis. Les mémoires des parties ont été soumis le 19 avril, les réfutations doivent être présentées le 2 mai et une audience aura lieu le 15 mai. La décision doit être rendue le 14 juin. Le Comité pourra alors confirmer la décision du groupe spécial binational de l'ALE, l'annuler ou la renvoyer au groupe binational pour réexamen.

● Toujours sur la question de la viande de porc (subventionnement), le département du Commerce des États-Unis se conformait à la décision du groupe spécial binational de l'ALE qui retenait les arguments canadiens concernant deux des trois programmes examinés. Le droit compensateur prélevé sur les exportations canadiennes de viande de porc aux États-Unis est passé d'environ 8 cents à 3 cents le kilo dans l'attente des conclusions concernant la question du préjudice ainsi que celles du groupe spécial du GATT.

● Le processus annuel d'examen des niveaux de soutien à la production de blé et d'orge et de leurs produits a été amorcé. En vertu de l'ALE, si les niveaux de soutien aux États-Unis demeurent supérieurs à ceux du Canada, ce dernier continuera d'exiger des licences d'importation pour les produits achetés des États-Unis. Si, par ailleurs, les niveaux de soutien aux États-Unis sont égaux ou inférieurs à ceux du Canada, ce dernier ne peut exiger de licence d'importation.

Les Grands Dossiers À Washington

● Le Canada a l'intention de procéder à l'inspection frontalière des viandes importées des États-Unis afin d'inciter les Américains à accepter un régime d'inspection préalable des viandes. Les viandes expédiées au Canada seraient ainsi soumises à des procédures d'inspection similaires à celles auxquelles les exportateurs canadiens doivent se plier aux États-Unis.

AU CONGRÈS

● Le grand projet de loi sur la sécurité énergétique nationale (Johnston-Wallop bill, S. 341) passe rapidement l'étape de l'étude en comités au Sénat. L'ambassade s'oppose aux dispositions permettant l'ouverture, à l'exploration et au forage de la Réserve faunique nationale de l'Arctique en Alaska. L'ambassade s'oppose aussi à un amendement proposé par les sénateurs Domenici et Wirth; celui-ci soumettrait les importations canadiennes de gaz naturel à un contrôle discriminatoire et constituerait une violation de l'ALE.

● Un projet de loi, appuyé par l'Administration, qui modifierait l'Export-Import Bank Act, permettrait l'octroi de garanties de prêt et d'assurances aux exportations de matériel commercial militaire. Ce projet fait l'objet d'une sérieuse opposition de la part de l'industrie et du Congrès. L'industrie américaine craint que le financement des ventes de matériel militaire par l'EXIMbank ne réduise les fonds disponibles pour le financement des exportations commerciales civiles. Puisque le financement de l'EXIMbank pourrait être utilisé pour les ventes à des pays développés, les entreprises canadiennes feraient face, sur les marchés extérieurs, à des pressions concurrentielles accrues de la part des exportateurs américains.

AU GATT

● Les consultations avec les États-Unis n'ayant pas permis de trouver une solution au problème, le Canada a demandé, le 24 avril, la formation d'un groupe spécial du GATT pour confirmer que l'administration fédérale et les États ont adopté des mesures discriminatoires à l'endroit de la bière, du vin et du cidre canadiens, ce qui constituerait une violation de l'Accord général. Les États-Unis ont

bloqué la demande, alléguant avoir besoin de plus de temps. La demande sera réexaminée en mai, à l'occasion de la prochaine rencontre des pays membres du GATT.

● Le 11 avril, le Canada a présenté un premier mémoire au groupe spécial du GATT constitué pour examiner les plaintes américaines concernant les méthodes utilisées par les régies provinciales des alcools du Canada.

● Sur la question de la viande de porc (subventionnement), les États-Unis refusent toujours d'adopter le rapport du groupe spécial du GATT, qui a donné raison au Canada. Dans une déclaration des plus fermes, à l'occasion d'une réunion de pays membres du GATT le 24 avril, le Canada condamne l'intransigeance des États-Unis. La position américaine n'est absolument pas justifiable devant le GATT, et va à l'encontre de la position défendue par ce pays dans les négociations de l'Uruguay Round sur l'amélioration du mécanisme de règlement des différends du GATT.

À L'ADMINISTRATION

● Suite aux dispositions révisées de la législation sur l'immigration adoptée l'an dernier, qui régissent le travail de débardeur, le Département d'État propose un règlement permettant de déterminer quels pays empêchent des équipes américaines de manutentionner des cargaisons dans leurs ports. Pour le Canada, le fait d'être inscrit sur cette liste obligerait les expéditeurs canadiens qui utilisent des ports américains à avoir recours aux services de débardeurs américains. L'Ambassade a fait parvenir au Département d'État des renseignements qui expliquent pourquoi le Canada ne devrait pas figurer sur la liste des pays contrevenants.

● Le 26 avril, la représentante au Commerce des États-Unis, Carla Hills a dévoilé la liste annuelle des pays qui de l'avis de l'Administration, ne respectent pas les normes de protection de la propriété intellectuelle. Le Canada, ainsi que 22 autres pays, apparaît sur la "liste des pays à surveiller" (qui a la plus basse priorité), comme ce fut le cas au cours des deux dernières années, surtout dû aux inquiétudes américaines envers la politique canadienne des brevets pharmaceutiques. Pour la première fois, l'Administration a identifié des pays à "la plus haute priorité", soit la Chine, l'Inde et la Thaïlande.

Les Grands Dossiers À Washington

À LA BANQUE MONDIALE

● La Banque mondiale dévoilera sous peu la première liste de projets environnementaux pouvant être financés dans le cadre de la facilité pour l'environnement global (FEG), qui dispose d'un fonds de 1,5 milliards de dollars. La première série de projets (une trentaine) est évaluée à plus de 200 millions de dollars. La FEG est un projet-pilote offrant des subventions aux pays en développement pour la réalisation de projets de protection de l'environnement. Les fonds sont administrés directement par la Banque mondiale et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD). Les entreprises canadiennes intéressées doivent aviser les agents responsables du projet à la Banque mondiale et au PNUD. Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à l'Ambassade.

Pour de plus amples renseignements...

Voici une liste des agents de l'Ambassade qui suivent de près les événements décrits dans le présent document. Le numéro de téléphone principal de l'Ambassade est le (202) 682-1740

ALE et politique commerciale

William Dymond, Ministre-conseiller,
poste 7334

Politique économique

Philip Somerville, Ministre-conseiller,
poste 7427

Développement commercial

David Ryan, Ministre-conseiller,
poste 7742

Congrès

Jonathan Fried, Conseiller, poste 7344

Environnement

Ross Glasgow, Premier secrétaire, poste 7736

Énergie

Jean-Pierre Gombay ou Margaret Martin,
Conseillers, postes 7741 et 7506

Banque Mondiale

Astrid Pregel, Conseiller, poste 7719



60984 81800